



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION

AVIS D'APPEL À EXPERTISE N° 01/2014

**« Réalisation d'une étude sur l'organisation de la filière céréales et dérivés
et les perspectives offertes par le développement d'une dynamique de coopération
transfrontalière entre la Tunisie et la Sicile »**

Dans le cadre d'un projet de coopération transfrontalière entre la Tunisie et l'Italie, l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation « API » lance un appel à expertise pour la **réalisation d'une étude sur l'organisation de la filière céréales et dérivés en Tunisie et les perspectives offertes par le développement d'une dynamique de coopération transfrontalière entre les deux rives.**

Retrait des termes de référence :

Les bureaux d'études intéressés par cet appel à expertise peuvent retirer les termes de référence auprès de la Direction Administrative et Financière (11^{ème} étage) de l'Agence sise au 63 rue de Syrie, 1002 Tunis Belvédère.

Présentation des offres :

Les bureaux d'études sont tenus d'envoyer les deux offres technique et financière placées dans deux enveloppes séparées, fermées, scellées et ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure qui contient les pièces administratives demandées. L'offre comporte obligatoirement les documents cités dans les termes de référence.

L'enveloppe doit être libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de l'API et devra porter la mention « **NE PAS OUVRIR – AVIS D'APPEL A EXPERTISE N° 01/2014** ».

La date limite de réception des offres est fixée **au plus tard le mardi 11 février 2014** (le cachet du Bureau d'Ordre Central de l'API fait foi).

Conditions de validité des offres :

Toute offre, non conforme aux dispositions des termes de référence ou parvenue en dehors du délai fixé, sera éliminée.

Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires, du seul fait de la présentation de leurs soumissions, se trouvent engagés par leurs offres pour une période de 90 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.